

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SUR

**LE BILAN D'ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL ET LE COMPTE
ADMINISTRATIF DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2013**

« AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

La Commission prend acte du Bilan d'activités du Conseil régional et du Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 pour les secteurs relevant de ses champs de compétences : Affaires générales et financières, Programmes européens, Relations internationales et Coopération régionale.

Au préalable, la Commission tient à souligner la présence des DGA lors de l'examen des documents budgétaires. Elle réitère sa demande que l'élu(e) en charge du secteur concerné participe également à ces réunions afin de mieux appréhender **le lien existant entre les objectifs stratégiques et politiques et les actions menées.**

I. SECTEUR « AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES »

La Commission précise que l'examen des documents budgétaires pour le secteur « Affaires générales et financières », et particulièrement la partie concernant le budget et les finances, s'est fait conjointement pour la première fois, en présence d'une délégation du C.C.E.E.

1. Budget et finances

La Commission relève avec satisfaction les éléments suivants :

- **Une progression de 1,6 % du résultat de l'exercice 2013** : 160,2 M€ en 2013 contre 157,6 M€ en 2012 ;
- **Une progression des recettes de fonctionnement de 2,6 %** ;
- **Une quasi-stabilisation des dépenses de fonctionnement** réalisées sur l'exercice 2013 par rapport à 2012 (+ 0,3 %) ;
- **Une augmentation du niveau de l'épargne brute (+ 8,9 %) en 2013** : 149,4 M€ contre 137,1 M€ en 2012.

Elle invite la Collectivité régionale à continuer la poursuite de son désendettement et la préservation de sa capacité à mobiliser de l'emprunt pour le financement de la Nouvelle Route du Littoral (NRL).

Elle insiste, cependant, sur le fait que les engagements de la Collectivité régionale sur le projet de la NRL constituent un défi majeur qui va mobiliser tous les financements et moyens.

La Commission réitère sa demande de surveiller particulièrement **l'évolution du ratio de l'épargne brute, surtout dans un contexte où le Conseil régional prépare de grands projets d'investissement.**

En ce qui concerne les recettes fiscales, en particulier la T.S.C.C.¹ et l'octroi de mer, le CESER se félicite que ses préconisations² aient été suivies d'effet. La Commission note une plus grande transparence sur la répartition des sommes entre l'État, le Conseil régional et les importateurs.

¹ Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants.

² Réponse à la saisine du Président de la Région Réunion sur la problématique des carburants – Assemblée plénière du 2 juillet 2014.

La Commission souligne qu'en 2013, une réflexion a été engagée sur l'aspect budgétaire et comptable du transfert au Conseil régional de l'autorité de gestion du FEDER. Elle partage cette initiative d'autant plus que le transfert de l'autorité de gestion implique une responsabilité financière de la Collectivité régionale.

Enfin, la Commission regrette que ne soit pas exprimé, dans les documents, l'effet levier des financements apportés par la Collectivité régionale. Cet effet levier permettrait de mieux apprécier l'engagement de cette dernière.

2. Ressources humaines

La Commission prend acte du contexte général qui impacte les ressources humaines de la Collectivité régionale, notamment les transferts de compétences (personnels des lycées et des routes).

Elle insiste donc sur la mise en place d'un dispositif de GPEEC³ performant afin d'une part, anticiper les évolutions du personnel et d'autre part, prendre en considération l'ensemble des situations (transferts de personnels, recrutements, évolutions de carrière, ...).

La Commission est en accord avec les propositions formulées, notamment sur le fait d'effectuer un toilettage en ce qui concerne les postes vacants de la Collectivité régionale (342 en 2013 contre 190 en 2012). En effet, le fait de distinguer les avancements, mobilités, recrutements internes, recrutements externes permettrait d'avoir une meilleure transparence sur les postes vacants.

3. Patrimoine immobilier

La Commission prend acte du Bilan d'activités du Conseil régional et du Compte administratif de la Région Réunion pour ce secteur. Pour plus de lisibilité, elle encourage la Collectivité régionale à poursuivre l'inventaire physique de l'ensemble de son patrimoine.

II. SECTEUR « PROGRAMMES EUROPÉENS »

La Commission souligne une progression moins importante du rythme de certification en 2013 par rapport à 2012.

S'agissant du POCT⁴ et du P.O.E. FEP⁵, elle attire l'attention du Conseil régional et des autres partenaires sur les dégagements d'office constatés pour ces secteurs. La Commission les encourage à poursuivre leurs efforts afin de mobiliser tous les crédits européens alloués pour le développement de la coopération régionale et de la pêche.

La Commission se réjouit que la Collectivité régionale ait veillé, en 2013, lors de la préparation des programmes européens 2014-2020, à ce que l'Accord de partenariat au niveau national dispose « **d'un volet RUP distinct faisant expressément référence à l'article 349 du TFUE, avec un contenu qui permette de mettre en place l'esprit et la lettre des plans d'actions proposés à la Commission européenne** ».

³ Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.

⁴ Programme Opérationnel de Coopération Territoriale.

⁵ Fonds Européen pour la Pêche.

III. SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION RÉGIONALE »

En ce qui concerne la coopération régionale, la Commission note que les actions menées en 2013 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes.

Elle souligne avec satisfaction que sa demande de disposer d'un tableau synthétique lui permettant d'apprécier l'impact global de la coopération, ait été suivie d'effet. Elle salue la lisibilité de ce tableau qui fait état des actions menées, des indicateurs de réalisation et de résultats que ce soit en matière de coopération bilatérale et multilatérale et ce, pour les 3 axes prioritaires identifiés par la Collectivité régionale.

La Commission invite le Conseil régional à poursuivre dans cette voie. Toujours dans un souci de meilleure lisibilité, elle invite la Collectivité régionale à présenter ses dispositifs d'intervention (pays cibles/secteurs prioritaires) afin de mieux accompagner les porteurs de projets.

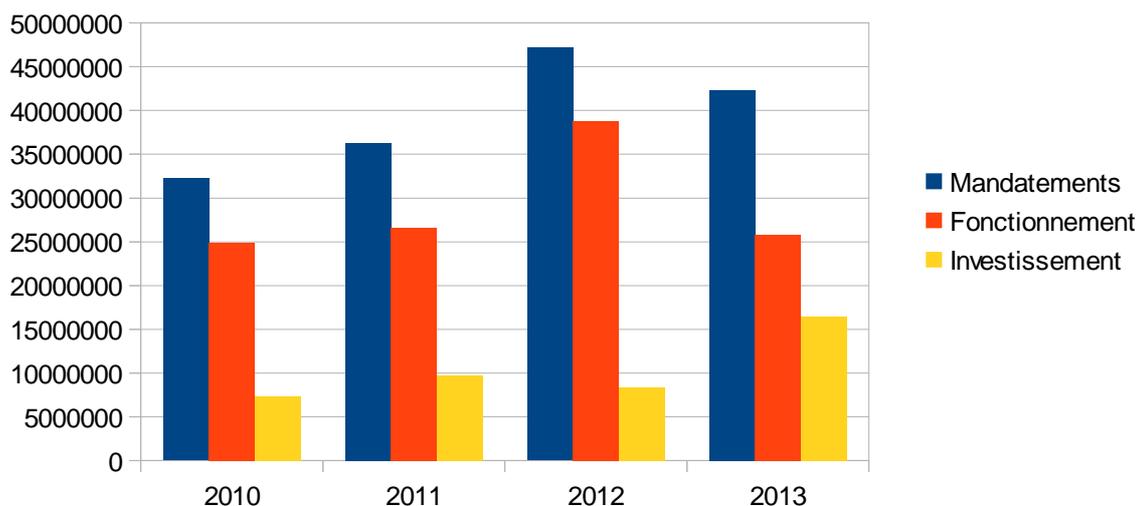
Elle souhaite également qu'un assouplissement des procédures soit effectué en ce qui concerne l'instruction des dossiers et la certification des dépenses afin de faciliter la mise en place des projets liés au POCT.

« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

I. SECTEUR « ÉCONOMIE GÉNÉRALE »

La Commission relève que le taux de réalisation des engagements comptables pour 2013 s'élève à 75 % (42 321 533 €) dont 68 % pour la section d'investissement (16 497 869 €) et 80 % pour la section de fonctionnement (25 823 664 €).

Evolution des mandatements de 2010 à 2013



| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|----------------|------------|------------|------------|------------|
| Mandatements | 32 242 591 | 36 333 118 | 47 170 331 | 42 321 533 |
| Fonctionnement | 24 895 533 | 26 637 975 | 38 820 843 | 25 823 664 |
| Investissement | 7 347 058 | 9 695 143 | 8 349 489 | 16 497 869 |

La crise économique et financière a constitué un révélateur pour la Collectivité régionale et l'a conduite à repenser le modèle de développement économique de la Réunion. Cette prise de conscience s'est traduite par la réorganisation en interne de ses services, dans la perspective d'une plus grande efficacité. Dès lors, la Commission rappelle que cette recherche d'efficacité par l'ensemble des pouvoirs publics en général, et du Conseil régional en particulier, doit se formaliser par une bonne coordination des interventions publiques et l'évaluation de celles-ci⁶.

⁶ Cf. avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012 et avis des Commissions du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 11 décembre 2012 sur l'évaluation des politiques publiques.

Les engagements de la Collectivité régionale sur le projet de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) constituent un défi majeur qui va mobiliser considérablement les financements et moyens de la Collectivité régionale. Les coûts de réalisation de cet ouvrage ne doivent connaître aucun dépassement significatif sous peine de menacer les équilibres financiers, hypothéquant d'autres projets régionaux. La Commission réitère, de ce fait, sa préconisation relative à l'importance de la veille financière active et à l'évaluation des politiques publiques. Elle insiste sur le respect de la trajectoire d'équilibre adoptée par le Conseil régional.

1. Une nouvelle dynamique économique

La Commission reconnaît que l'année 2013 a été riche en matière d'offres de produits financiers à destination des entreprises afin notamment de favoriser l'entrepreneuriat. Dans ce contexte, elle souligne son fort intérêt en ce qui concerne l'étude qui a été lancée sur le financement des entreprises de la Réunion en vue de disposer d'un diagnostic et des propositions d'amélioration de ces dispositifs. La Commission se félicite que sa préconisation concernant la nécessité de rester vigilant quant à la cohérence entre la stratégie économique régionale et les outils de sa mise en œuvre ait été suivie d'effet.

Elle rappelle sa préconisation de mettre en place un dispositif de veille et d'alerte afin d'anticiper les situations de crise. La Commission dans ce contexte d'évolution de l'action publique régionale en matière économique insiste sur l'importance d'être proactif et non uniquement réactif.

Concernant la conquête de nouveaux marchés, la Commission rappelle sa préconisation émise dans son avis sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2013 qui souligne que l'ouverture économique de la Réunion sur son environnement extérieur, doit s'intégrer dans une stratégie plus globale de développement économique et social. Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), que la Commission appelle de ses vœux, doit fixer le cadre et les priorités stratégiques d'intervention desquelles découleront les actions soutenues financièrement.

De plus, la Commission insiste pour que les productions réunionnaises de qualité, notamment agricoles, soient plus et mieux accompagnées à l'exportation. Pour elle, la problématique du coût du fret reste pleine et entière en ce qui concerne les exportations.

Par ailleurs, bien que la « Maison de l'exportation » n'ait pas été mise en place, la Commission relève que le poste de la Déléguée régionale a été financé et est l'amorce d'une telle structure.

En matière d'attractivité du territoire, la Commission regrette que sa préconisation⁷ d'élaborer un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques (S.R.Z.A.E.) n'ait pas été suivie d'effet. Dans un contexte de raréfaction et de pénurie de foncier économique, cela aurait été utile afin de faire vivre le principe de gouvernance territoriale.

La Commission regrette que la création de la BPI à la Réunion ne se soit formalisée que par la nomination de son Directeur. Elle estime qu'un tel outil, afin de trouver son efficacité pleine et entière, dans son objectif de soutien à l'économie réunionnaise aurait dû disposer dès sa formalisation de moyens humains et techniques conséquents.

⁷ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du CESER du 14 juin 2013.

Enfin, en ce qui concerne les « Emplois d'Avenir », la Commission demande, au nom du principe d'évaluation des politiques publiques qui lui est cher, qu'une évaluation du dispositif soit menée dans les meilleurs délais. La Commission souligne que ce dispositif vient en concurrence avec celui de l'apprentissage et souhaiterait être certaine que des emplois n'ont pas été préalablement détruits afin de disposer des avantages financiers que procure la mise en place de ces emplois.

2. La Réunion, Terre d'innovation

La Commission insiste pour que les actions menées dans ce domaine débouchent sur la définition de couples produits/marchés afin de créer de la valeur ajoutée locale, mais aussi des compétences et des savoir-faire qui permettront à la Réunion de rayonner tant dans son espace régional que dans une sphère plus large.

Par ailleurs, la Commission est particulièrement attentive et sensible à la démarche de travail en réseau des différentes structures d'accompagnement. Pour elle, la nouvelle forme d'organisation territoriale qui en est issue doit inspirer d'autres secteurs en vue de développer le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêts.

Elle insiste pour que les réflexions abordées et développées au niveau de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) le soient également dans les autres secteurs économiques.

En ce qui concerne plus particulièrement l'élaboration et surtout la mise en œuvre de la S3 (stratégie de spécialisation intelligente), la Commission souligne que cette démarche induisant, à terme, une véritable transformation territoriale doit irriguer toutes les strates de la société réunionnaise dans ses dimensions économiques et sociales.

II. SECTEUR « TOURISME »

La Commission, suite aux enseignements retirés de l'analyse de la situation du tourisme à la Réunion, retient que la baisse de la fréquentation est essentiellement due à un marché européen émetteur (principalement national) plus contrasté par rapport à la situation mondiale en progression. Aussi, elle pense que l'augmentation souhaitée du nombre de touristes à la Réunion doit passer d'une part, prioritairement par le maintien des efforts sur le marché émetteur européen (dont la France métropolitaine) et d'autre part, par un effort ciblé sur une offre de produits et de services plus adaptés à une clientèle exigeante qui viendrait d'Inde, d'Asie ou d'Afrique (Afrique du Sud). La Commission estime que l'offre générale touristique, bien qu'en amélioration, reste en deçà du niveau d'excellence légitimement attendu. À titre d'exemple, la propreté des sentiers et leur niveau d'entretien ne sont pas à la hauteur de sites, notamment dans les Hauts, qui sont reconnus au plan mondial. Ce point pose, par ailleurs, la problématique de la répartition des compétences entre les collectivités locales sur le territoire. Point sur lequel des solutions doivent être rapidement trouvées.

Elle insiste aussi sur la nécessité de veiller en matière de politique touristique au retour sur investissement. En effet, la volatilité de la demande touristique exige que l'offre de produits doit être particulièrement adaptée, notamment au niveau de la formation des Hommes, des services, des métiers, ... À ce niveau, l'observation de bonnes pratiques et notre capacité à les dupliquer et/ou les adapter à notre territoire sont essentielles⁸.

⁸ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du CESER du 14 juin 2013.

La Commission souhaite, en matière touristique, que les interventions du Conseil régional se concentrent au niveau de l'impulsion de la politique publique globale et s'appuient, dans le cadre de la concertation, sur les acteurs de terrain. Il reviendrait à ces derniers d'en assurer la mise en œuvre.

III. SECTEUR « RECHERCHE ET INNOVATION »

La Commission note l'ensemble des actions menées en matière de recherche et d'innovation.

Elle regrette que le Bilan d'activités 2013 de la Collectivité régionale ne fasse pas clairement ressortir l'effet levier des financements de cette dernière et notamment la contrepartie apportée par l'ensemble des organismes financeurs.

IV. SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

La Commission souligne que ce secteur constitue aujourd'hui un pilier essentiel pour le développement de la Réunion tant au niveau social qu'au niveau économique. Les enjeux liés à la performance, à l'« agilité » territoriale, ... auxquels notre île est et sera confrontée, reposeront en partie sur notre capacité à disposer, traiter et communiquer l'information. De ce fait, la Commission demande qu'une extrême vigilance soit portée aux actions permettant de poursuivre cet objectif. Il serait en effet contre-productif que des projets poursuivant ce but soient remis en cause.

« AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

Au préalable, la Commission prend acte de l'effort de présentation réalisé par les différentes Directions du Conseil régional pour l'examen du bilan d'activités 2013.

Elle constate à nouveau l'urgence de réfléchir sur une cohérence des compétences (routes, transports, déchets, ...) entre les différents niveaux de collectivités locales.

I. SECTEUR « AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT LOCAL »

1. Une nouvelle dynamique économique

a. Accompagner les territoires dans la relance de la commande publique

La Commission prend acte que 50 projets ont été retenus en 2013 pour un montant d'engagement de 36,4 M€ et un mandatement de 43,7 M€. La participation du Conseil régional a permis de générer près de 75 M€ de travaux sur l'ensemble de l'île.

b. Mettre en œuvre une politique d'aménagement volontariste en déclinaison des orientations du SAR

S'agissant du dispositif de garantie d'emprunt de logements sociaux, la quote-part de garantie du Conseil régional s'élève, pour 2013, à 5 405 107 € correspondant à un volume de prêts global de 72 068 092 € pour le financement de la construction de 722 logements.

2. La Réunion terre d'innovation

Opérationnelle depuis juillet 2012, la station SEAS-OI (Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellites dans l'Océan Indien) est à la fois une station de réception d'imagerie satellite et un pôle d'excellence en télédétection, développant une expertise dans les domaines de la biodiversité, les milieux agroforestiers, l'environnement marin et côtier, l'urbanisme, la santé et les risques naturels.

La Commission note qu'une étude juridique (portée par l'IRD⁹) a été lancée en 2013 pour définir la future structure de gestion de cette plate-forme technologique. Par ailleurs, elle a pu apprécier le travail réalisé par cette station lors d'une visite en mars dernier.

II. SECTEUR « ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT »

1. Une nouvelle dynamique économique

La problématique globale du traitement des déchets d'amiante à la Réunion se pose notamment dans le cadre de la réhabilitation du parc social. La Commission rappelle que cette filière n'existe pas dans l'île et qu'il est donc indispensable de créer localement un centre de traitement de ces produits dangereux.

⁹ Institut de Recherche pour le Développement.

Elle s'interroge également sur l'opérationnalité de certaines filières. Selon la Commission, il existe des problèmes de collecte de certains produits comme les batteries de voitures.

2. La Réunion terre d'innovation

La Commission rappelle le souhait du CESER de participer aux travaux de la SPL « Énergies Réunion » (précédemment Association Régionale de l'Énergie de la Réunion) au sein de son organe décisionnel, à savoir le Conseil d'administration.

Elle souligne la nécessité d'adapter les chauffe-eau solaires aux contraintes liées notamment à l'altitude (zone soumise au gel) et aux contrastes climatiques élevés à la Réunion.

III. SECTEUR « ROUTES, TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS »

La Commission relève que le produit de la Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants (T.S.C.C.), estimé à 214 120 000 € pour 2013, s'est réellement élevé à **207 381 421 €**, soit une baisse de 3 % par rapport à 2012 (213 794 789 €). Cette diminution pourrait être un signe du ralentissement économique général à la Réunion.

Par ailleurs, elle note pour les opérations routières relevant du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT) que les crédits ont été engagés et mandatés respectivement à hauteur de 99,2 % (1 726 014 794,20 €) et 65,1 % (109 846 306,26 €).

Une nouvelle dynamique économique

Dans son avis sur le Schéma Régional d'Infrastructures et des Transports (SRIT)¹⁰, le CESER avait pris connaissance, avec satisfaction, de la mise en place d'une gouvernance concertée des transports de l'île, en 2013, avec la création du Syndicat Mixte des Transports de la Réunion (S.M.T.R.). Cette autorité devrait permettre une gestion cohérente des transports sur l'ensemble de l'île et une amélioration de l'offre de services aux usagers.

La Commission déplore que ce syndicat ne fonctionne toujours pas à ce jour. Il est donc urgent que ses projets soient réellement mis en œuvre.

¹⁰ Cf. avis du CESER – Bureau du 28 janvier 2014.

« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

La Commission prend acte du Bilan d'activités du Conseil régional et du Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 en ce qui concerne les secteurs de la Formation professionnelle, de l'Éducation et de la Mobilité et celui de l'Égalité des chances.

Elle tient à noter sa satisfaction quant à la participation de deux élus régionaux : la Vice-présidente en charge de la lutte contre l'illettrisme et le Conseiller régional en charge de l'éducation et de la formation. Ces participations répondent entièrement à une attente exprimée par le CESER afin de contribuer à un réel partenariat entre les deux instances régionales.

Par ailleurs, la Commission salue la qualité de la présentation du Bilan d'activités par les services de la Collectivité régionale tant sur la forme que sur le fond. En effet, le support dynamique et attrayant réalisé a permis une présentation à la fois globale et par domaine de compétences, qui correspond à la nouvelle organisation autour d'une Direction générale adjointe regroupant 6 directions et 2 pôles. Cette présentation a le mérite de donner une visibilité des moyens mis en œuvre par la Collectivité régionale en matière de Formation, d'Éducation, de Mobilité et d'Égalité des chances au regard du contexte socio-économique difficile du territoire.

Avec 193 millions d'euros de crédits de paiement consommés, la Collectivité régionale maintient un très fort niveau de réalisation de ses engagements (92 % des crédits votés).

La Commission se félicite que ses demandes exprimées lors des exercices précédents soient entendues. Premièrement, une évolution du budget depuis 2010, marquant le début de la mandature, a été présentée. Deuxièmement, elle constate que dans le Bilan d'activités, une synthèse correspond à sa demande faite de disposer d'*« un tableau synthétique par secteur, par grand domaine d'intervention, par dispositif, faisant ressortir les objectifs et les résultats, en plus du montant et des bénéficiaires, sur différentes années »*¹¹.

I. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

Le budget global pour la Formation professionnelle et l'Apprentissage s'élève à 105 millions d'euros pour 19 647 bénéficiaires. Pour connaître précisément l'investissement moyen par individu, il aurait été judicieux qu'une réflexion puisse être menée sur la définition de critères permettant de distinguer les frais de structure des coûts pédagogiques.

Comme la Commission a pu l'exprimer à plusieurs reprises¹², elle réaffirme qu'il est impératif que **le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (C.C.R.E.F.P.)** qui assure le suivi et l'évaluation du C.P.R.D.F.P.¹³ et du Service Public de l'Orientation (SPO) fonctionne. Au-delà des évolutions de l'instance et de ses prérogatives dues à la loi du 5 mars 2014, la Commission aurait souhaité que le Conseil régional, chef de file en matière de formation professionnelle, anticipe ces changements, en favorisant le partenariat quadripartite, qui deviendra la règle.

¹¹ Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 14 juin 2013.

¹² Cf. avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012 et avis des Commissions du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 11 décembre 2012.

¹³ Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

En matière **d'apprentissage**, la Commission prend note de la volonté de la Collectivité régionale de mener une politique d'optimisation des moyens, et d'un partenariat dans les métiers de l'aérien. Compte tenu des évolutions législatives, plus particulièrement celles entraînant la suppression de la contribution au développement de l'apprentissage, la Commission incite la Collectivité régionale à la vigilance pour que ce dispositif favorable à l'insertion des jeunes formés conserve une place de choix dans la formation.

Afin de maintenir la place de l'apprentissage, la Commission rappelle les possibilités offertes par le secteur privé et les titres inscrits au R.N.C.P.¹⁴, disponibles sur le territoire, ouverts à la voie de l'apprentissage sur le plan national.

De plus, elle attire de nouveau l'attention de la Collectivité régionale sur la nécessité première de veiller à la qualité du tutorat en entreprise et à celle de la formation dispensée par l'organisme retenu.

La Commission tient à souligner sa grande satisfaction quant à une innovation favorable à la diminution du taux d'échec des néo-bacheliers à l'Université : **le Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP)**. Elle salue l'intervention volontariste et forte de la Collectivité régionale pour maintenir ce dispositif dont l'AERES¹⁵ atteste de l'opportunité et de l'efficacité.

En matière d'orientation, outre la réflexion concernant la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) par le C.C.R.E.F.P., la Commission se réjouit de constater que la Cité des Métiers soit opérationnelle. Au-delà de la campagne de communication grand public qui a été réalisée, un partenariat avec le Rectorat aurait dû être mis en œuvre pour l'information particulière des collégiens et des lycéens.

La Commission note que la Collectivité régionale a réalisé des actions en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Compte tenu de l'intérêt qu'elle porte à cet outil d'anticipation¹⁶, elle reste vigilante quant à la signature effective d'un accord avec l'État pour instaurer une démarche de GPEC Territorialisée.

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, la Commission regrette que sa proposition de mieux prendre en compte la situation de l'emploi des seniors n'ait pas trouvé écho dans le programme d'activités pour 2013¹⁷.

II. SECTEUR « ÉDUCATION »

La Commission note une continuité dans la mise en œuvre des compétences légales et la démarche volontariste du Conseil régional en matière d'Éducation.

Pour ce qui est de ses compétences légales, en tant que propriétaire du bâti scolaire, la Collectivité régionale poursuit ses efforts en matière de construction, de réhabilitation, et du maintien du patrimoine immobilier. La Commission se félicite de la meilleure gestion administrative des logements de fonction conformément à sa demande.

¹⁴ Répertoire National des Certifications Professionnelles.

¹⁵ Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

¹⁶ « La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation : enjeux et perspectives » - Assemblée plénière du 19 novembre 2013.

¹⁷ Cf. avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012 et avis des Commissions du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 11 décembre 2012.

La Commission souhaite disposer d'une meilleure visibilité sur l'ensemble des travaux de réhabilitation et de mise aux normes à travers une programmation par intervention, retraçant les montants engagés et mandatés et le calendrier préalablement défini, tant pour « l'accessibilité handicapé » des établissements scolaires, que pour la réhabilitation des Maisons Familiales et Rurales (M.F.R.), des cantines scolaires et des internats.

En matière de réhabilitation, la Commission s'interroge quant à la situation des M.F.R. La volonté du Conseil régional exprimée dans « *un programme global de réhabilitation, de construction, ou de mise aux normes des cinq établissements affiliés aux Maisons Familiales et Rurales* » ne semble pas se traduire dans la réalité. Il est en effet précisé que « *les réalisations financières pour la période 2010/2013 s'élèvent en engagement à 5 015 000 € et en mandatement à 568 041 €* ». Il est par ailleurs noté à la même page, un coût d'opération de 5 millions d'euros pour la seule M.F.R. de la Plaine des Palmistes.

La Commission s'étonne de l'écart important constaté entre les sommes mandatées et celles engagées, et que ces dernières soient consacrées à la seule opération M.F.R. de la Plaine des Palmistes.

En matière de restauration scolaire, au regard de la problématique du diabète à la Réunion, la Commission insiste sur l'accompagnement des établissements scolaires pour la mise en œuvre d'actions d'éducation nutritionnelle. Des appels à projets en ce sens méritent d'être lancés.

Dans le cadre de la politique volontariste de l'instance régionale en faveur de la réussite éducative, la Commission salue la volonté de rassembler le monde de l'éducation et de la formation autour d'un Salon régional de l'Éducation. Cependant, pour plus d'efficacité, il serait opportun pour l'édition 2014 que le travail de préparation des élèves, en particulier avec le Rectorat et les équipes pédagogiques, soit renforcé et anticipé. L'orientation du public mérite aussi d'être améliorée.

III. SECTEUR « MOBILITÉ »

Avec un budget régional de la Mobilité qui a augmenté de 33 % de 2010 à 2013, passant de 22,6 M€ à 30,1 M€, le Conseil régional continue d'investir dans cet outil en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

La Commission salue les efforts faits par la Collectivité régionale en la matière qui se traduit par un ensemble de dispositifs diversifiés concourant à faciliter la mobilité tant éducative que professionnelle. Par ailleurs, l'édition d'un guide des aides régionales à destination des jeunes et des étudiants est une initiative qui va dans le sens d'une utilisation de plus en plus optimale des différentes aides qui existent.

Si la mobilité prend une telle ampleur et permet une ouverture de la Réunion au monde, la Commission rappelle l'importance d'un accompagnement global : c'est pourquoi elle réitère sa préconisation de remettre en place les Sessions d'Adaptation à la Mobilité¹⁸.

¹⁸ Cf. avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012 et avis des Commissions du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 11 décembre 2012.

Dans le même sens que l'étude réalisée en 2013 sur les freins à la mobilité, en partenariat avec l'INSEE, il serait opportun de mettre en exergue les parcours réussis à l'instar de ce que fait « Réunionnais du Monde » et formaliser un suivi des parcours, pour en déterminer les conditions de réussite. La Commission insiste sur la proposition maintes fois formulée par le CESER de mettre en place un observatoire de la mobilité.

Enfin, elle se félicite de la volonté affichée en 2013 d'une mise en cohérence des politiques menées par les acteurs publics (État-Région-Département), traduite notamment par la création d'un portail unique pour les jeunes de 15-30 ans, permettant la mise à disposition d'« *une information précise sur les différents dispositifs* »¹⁹ existants. Il s'agit là d'une concrétisation de sa préconisation d'avoir « *une politique coordonnée et partenariale entre l'État, le Département, et la Région* »²⁰.

IV. SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »

La Commission avait déjà souligné le caractère transversal et expérimental de ce pôle.

En matière de lutte contre l'illettrisme, la Commission note que la Collectivité régionale par son dispositif « Case à lire », souhaite aller au-delà de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, pour davantage insister et mettre en valeur les compétences des personnes concernées afin qu'elles accèdent à une pleine autonomie. La Commission s'interroge toutefois sur la suite à donner aux résultats de l'étude que la Collectivité régionale a menée sur la problématique en 2013.

Sur la question du décrochage scolaire, la Commission regrette qu'il n'y ait pas un diagnostic global et précis sur le nombre de jeunes réellement concernés. Comme les années précédentes, elle insiste sur le rôle de l'Éducation nationale et sur le partenariat obligatoire pour mettre en œuvre un dispositif qui soit efficient afin de détecter au mieux les jeunes en décrochage scolaire.

Elle saisit cette occasion pour rappeler le rôle essentiel de l'Éducation, et de l'Éducation populaire en particulier, qui voit aujourd'hui un certain nombre de ses associations disparaître dans une indifférence totale. Elle propose que des actions fortes soient mises en œuvre pour redynamiser le mouvement de l'Éducation populaire. En effet, s'il participe à la formation de citoyens responsables et autonomes par des innovations sociales, il est aussi un secteur économique à part entière.

¹⁹ Cf. avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012.

²⁰ Cf. avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012.

« AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

REMARQUES GENERALES

La Commission note avec satisfaction la différence de forme adoptée pour la présentation du Bilan d'activités 2013 pour les secteurs de la Culture, du Patrimoine culturel, du Sport et de l'Égalité des chances.

Cette présentation plus synthétique, structurée et regroupant tous les secteurs relevant de la nouvelle Direction générale mise en place mi-2013, offre plus de lisibilité et de cohérence sur les interventions de la Collectivité régionale.

Les réalisations budgétaires et comptables du Conseil régional dans le domaine de la culture et du sport pour l'exercice 2013 sont les suivantes :

- Globalement, les engagements comptables pour ces 2 secteurs affichent un taux de réalisation de 90,5 %, légèrement inférieur à celui de 2012 (95 %) ;
- S'agissant des mandatements, le taux pour 2013 s'établit à 77,4 % et est nettement supérieur à celui de 2012 (55,3 %) ;
- Concernant la section de fonctionnement, les scores de mandatement sont du même ordre que ceux de 2012 avec 92 % ;
- En matière d'investissement, le taux de réalisation des mandatements atteint 70,7 % et s'avère nettement supérieur à celui de 2012 (44,6 %).

En volume financier, les dépenses mandatées représentent :

- 25 606 502 € pour la section de fonctionnement ;
- 42 773 491 € pour la section d'investissement.

REMARQUES PARTICULIÈRES

I. SECTEUR « CULTURE »

Le bilan des interventions de la Collectivité régionale pour 2013 s'inscrit dans la continuité des évolutions intervenues durant l'année 2012.

Dans ce cadre, la Commission tient tout particulièrement à souligner les points suivants :

- Entreprises culturelles

Ce dispositif novateur d'aides aux entreprises culturelles est pleinement opérationnel depuis début 2013. Il concerne la filière musique et spectacle vivant ainsi que la filière livre. La Commission relève que grâce à ce dispositif, 11,5 emplois ont été créés, 2 projets d'investissement ont été obtenus, 2 groupes musicaux ont été accompagnés et 23 ouvrages ont été publiés.

- Les différents schémas régionaux

La Commission souligne la réalisation d'états des lieux par la Collectivité régionale notamment pour ce qui concerne :

- la lecture publique et la littérature réunionnaise ;
- les enseignements artistiques ;
- les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant.

Elle adhère à cette démarche nécessaire en matière de cohérence des investissements de la Collectivité régionale, gage d'une efficacité de la politique publique.

La Commission rappelle toutefois qu'elle devrait être complétée par une évaluation systématique des interventions avec la mise en place d'indicateurs adéquats.

II. SECTEUR « SPORT »

La Commission prend acte de la démarche et des actions mises en place dans le secteur du sport qui s'inscrivent dans le droit fil des orientations fixées en 2010 par la Collectivité régionale.

Toutefois, elle propose que le Conseil régional, dans le cadre de la prévention du diabète (cf. infra), incite et coordonne la mise en place, avec les associations concernées, d'une optimisation des infrastructures sportives qu'elle finance (accès au grand public, aménagement des plages horaires, ...). Cette mesure pourrait se conjuguer à de la formation d'accompagnateurs, animateurs ou coachs sportifs tournée non pas vers la compétition mais vers la promotion de bonnes pratiques pour la santé de l'individu.

III. SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Pour ce secteur, très divers, qui a été examiné conjointement avec la Commission « Éducation et Formation professionnelle », la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » souhaite faire un focus sur la santé.

Suivant l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), le diabète touche particulièrement la Réunion. 80 000 personnes en seraient atteintes (soit environ 10 % de la population) et sa prévalence serait au moins 2 fois plus élevée qu'en France métropolitaine. Cette pathologie résulte en grande partie d'une alimentation déséquilibrée, non adaptée, combinée à une grande sédentarité.

La Commission attire donc l'attention de l'Assemblée régionale sur la nécessité d'intervenir notamment dans le cadre de ses compétences en matière de restauration scolaire et de sport.

Ainsi, la Collectivité régionale, membre du Comité de pilotage du PRAANS²¹, doit donner l'exemple et poursuivre voire, amplifier sa veille à la bonne hygiène nutritionnelle des repas servis au sein des cantines des lycées et internats dont elle a la charge.

²¹ PRAANS : Programme Régional Alimentation Activités Nutrition Santé 2013-2016 de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien.